

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2024.00308

**SAINT-ETIENNE - CITE DU DESIGN 2025 - ASSISTANCE A
MAITRISE D'OUVRAGE - REDACTION D'UN SCHEMA
DIRECTEUR DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU
PUBLIC - ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R. 2123-1 1° et R. 2123-4,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT dans le cadre du projet Cité du Design 2025, il apparaît nécessaire de faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage en vue de la rédaction d'un schéma directeur des établissements recevant du public,

CONSIDERANT qu'à cet effet quatre devis ont été sollicités auprès des prestataires suivants :

- Bureau Veritas, 25 avenue de l'industrie, 42390 Villars,
- Apave Saint-Étienne, 70 rue de la tour, 42000 Saint-Étienne,
- Batisafe, Savoie Hexapole – L'Agrion, 101 rue Maurice Herzog, 73420 Mery,
- EFCTIS, Voie Romaine, 57280 Maizières-lès-Metz,

CONSIDERANT que seuls les candidats suivants ont remis une offre dans les délais :

- Apave St-Etienne, 70 rue de la tour, 42000 Saint-Étienne,
- Batisafe, Savoie Hexapole – L'Agrion, 101 rue Maurice Herzog, 73420 Mery,
- EFCTIS, Voie Romaine, 57280 Maizières-lès-Metz,

CONSIDERANT qu'il ressort du rapport d'analyse des offres, que l'offre du candidat Batisafe apparaît comme étant économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché concernant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la rédaction d'un schéma directeur des établissements recevant du public est conclu avec la société Batisafe, Savoie Hexapole – L'Agrion, 101 rue Maurice Herzog, 73420 Mery, Siret n° 50966661600040.

Le marché est conclu pour un montant de 16 400,00 € HT soit 19 680,00€ TTC.

Conformément aux dispositions du code de la commande publique, ce marché pourra faire l'objet de versement d'avance en application sur le fondement de l'article R.2191-4 dudit code.

RECU EN PREFECTURE

Le 05 avril 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20240326-C202400308I

Date de mise en ligne : 05 avril 2024

ARTICLE 2

La dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2024 Opération 461, destination CITAP.

ARTICLE 3

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 05/04/2024
Pour le Président, par délégation,
Le 18^{ème} Vice-Président,



Jean-Luc DEGRAIX